

CR COMITE PILOTAGE 13 MAI 2014

Nous rappelons que les informations contenues dans ce document ne sont pas des choix fermes et définitifs. Il s'agit d'axes de travail, de propositions en cours.

Présents : Mathilde HEINRICH, Céline CLAVIER, Anne LEBORGNE-BRIAND, Muriel DECAVEL, Christine FAUCHOUX, Caroline DURAND-PLACIER, Pol PEIGNARD, Maxime CHOLLET, Tigi PHILIPOT, Aude GUIVARCH, Sandrine MALLET, Valérie DELAGREE, Sandrine PIERRE, Alexandra GEORGES, Erwan MOUZAN, Stéphanie RIO, Annie CARAYON, Alain COIRRE, Anne BOMPARD, Olivier LEMAIRE

Absence excusée : Véronique DROUET, Alexandra CREACH

Ordre du jour :

1/ Point sur les problématiques en cours et le nouveau décret**2/ L'école élémentaire**

- a) Rappels
- b) Proposition
- c) Locaux
- d) Constitution des groupes d'enfants

3/ Groupes de travail : élaboration des espaces d'activités

- a) L'école maternelle publique
- b) L'école élémentaire publique
- c) L'école privée

4/ Dates à retenir

Pour faciliter la lecture, voici une explication du sens que nous donnons aux termes employés :

TAP : Temps d'activités périscolaires. Ce sont les nouveaux **temps** mis en place par la réforme. Lorsque nous employons le terme TAP c'est pour parler de ce **moment**, c'est-à-dire entre 15h45 et 16h45.

Ateliers : Activités sur une période donnée (de vacances à vacances), avec un groupe d'enfants fixe.
Encadrants : professionnels associatifs, bénévoles associatifs+ personnel municipal.

Espaces d'activités : Activités animées « par l'espace ». L'enfant choisit l'espace dans lequel il souhaite aller, et il peut en changer librement pendant le temps du TAP. Chaque espace correspond à une activité.

Encadrants : Atsem et personnel municipal. (+ parfois associations pour l'école maternelle).

1/ Point sur les problématiques en cours et le nouveau décret

Problématique : embauche de personnel sur des temps partiels.

Le nouveau décret : Cf : <http://www.education.gouv.fr/cid79197/publication-du-decret-complementaire-sur-l-organisation-des-rythmes-scolaires.html>

2/ L'école élémentaire

a) Rappels

Estimation du nombre d'enfants présents aux TAP, à l'élémentaire publique : 90% de participation : 168 enfants

Consensus du comité de pilotage :

- Alternance entre ateliers et espaces d'activités. Pour les espaces d'activités, « reprendre l'idée des « pôles » qui sont actuellement en place à l'école maternelle en début d'après-midi. Il s'agit de créer des espaces dans lesquels l'enfant pourrait aller et venir « librement » (espaces codifiés, il y a des règles à respecter) ». *CR du comité de pilotage du 18 Mars 2014.*
- Mélange des niveaux.

b) Proposition

2 jours par semaine : atelier :

- 3 thématiques : activités culturelles, activités physiques et sportives, environnement et citoyenneté
- Intervenants extérieurs professionnels : école de musique *La Flume*, Educateurs sportifs de Montfort Communauté, Médiathèque, *La Jaupitre*, Gouren
- Intervenants extérieurs bénévoles (accompagnés de personnel communal) : Jardinage, Yoga, Tai Chi, *Lire et faire Lire*
- Personnel communal

2 jours par semaine : espaces d'activités :

- Même système qu'en maternelle (modèle semi-participatif)
- Un espace pour l'étude surveillée ?

La possibilité pour les enfants de faire leurs devoirs était une demande qui a été soumise par les parents lors de la consultation des familles en 2013. Cependant, si on peut laisser la possibilité aux enfants de faire leurs devoirs, le comité pense qu'il ne faut surtout pas les forcer à travailler :

Forcer les enfants les plus en difficultés à travailler tandis que les autres profitent des ateliers TAP peut induire un sentiment d'injustice et n'aidera pas les enfants à se sentir à l'aise avec l'institution scolaire. Les TAP doivent être un moment de plaisir et de découverte pour les enfants, et non une contrainte. D'autre part, pour les enfants allant à la garderie du soir, un temps de travail est prévu et les bénévoles de l'aide aux devoirs interviennent.

- Certains enseignants effectueront leur APC sur le temps des TAP

c) Locaux :

Locaux de l'école élémentaire et salles extérieures : 1 enfant pour 3m2

Pour les ateliers :

- Salle polyvalente : environ 50 enfants
- Salles Unisson + préfabriqué : 57 enfants

Pour les espaces d'activités :

- Préfabriqué cour : 26 enfants
- Salle multi activités : 33 enfants
- Bibliothèque : 12 enfants
- Salles de classe : entre 18 et 20 enfants

Ces chiffres sont fixés à titre indicatif. En réalité, il faut s'adapter aux activités, aux intervenants et aux enfants. Mais bénéficiant des salles de l'Unisson à proximité, nous n'aurons pas de problème de locaux.

d) Constitution des groupes d'enfants :

Prévisionnel nombre enfants 2014/2015 :

CP 33

CE1 42

CE2 48

CM1 35

CM2 29

Séparer les CE2 en 2 groupes : 19 enfants avec les CP-CE1, 29 enfants avec les CM1-CM2.

Il faut faire simple pour la première période et partir sur cette idée. Cependant nous pourrions, par la suite, revoir la constitution des groupes afin de pouvoir intégrer certains enfants de la grande section de maternelle sur des ateliers avec des enfants de l'élémentaire.

3/ Groupes de travail : élaboration des espaces d'activités

3 groupes de travail ont été constitués afin de réfléchir aux espaces d'activités à mettre en place dans les différentes écoles, et en fonction des besoins physiques, psychologiques, sociaux et affectifs des enfants à chaque âge.

a) L'école maternelle publique

- Parcours ludique-créatif :
 - Activité bricolage (ex : fabriquer une petite voiture)
 - Activité peinture (ex : peindre la petite voiture qui a été fabriquée)
 - Activité jeux (ex : jouer avec cette petite voiture)

→ Répond au besoin du développement de l'intelligence pratique et au besoin d'évoluer dans un environnement sécurisant

→ 2 classes (il y a des évier dans les salles de classe), 2 adultes, 2 groupes de 18 enfants

- Parcours ludique sportif :
 - Activité 1
 - Activité 2
 - Activité 3
 - Activité 4

→ Répond au besoin de découvrir son corps, au besoin de motricité et à l'affirmation du moi

→ Salle de motricité, 2 adultes, 32 enfants

→ Un éducateur sportif de Montfort Communauté pourrait former les 2 animateurs qui interviendraient sur le parcours ludique sportif ? Puis possibilité de faire un petit livret : ex : « une séance type », « les points de vigilance »...

- Parcours jeux de société :
 - Jeux 1
 - Jeux 2
 - Jeux 3

→ Répond au besoin intellectuel, au besoin d'activités de groupe

→ Garderie, 2 adultes, 28 enfants

Le problème du nombre d'adultes a été soulevé. Il faut des encadrants dans chaque salle pour animer les activités, et il faut plusieurs « animateurs volants » (1 seul ne suffit pas) pour régler les différents problèmes qui peuvent arriver, guider les enfants, les amener aux toilettes, guérir les bobos...

b) L'école élémentaire publique

Proposition d'espaces :

- Activités physiques : petits jeux de groupe en cour et en intérieur. Ex : tomate, passe à 10, filet...
- Jeux de cour : marelle, pétanque, billes, Mölkky, palets, jeux de raquettes...
- Espace calme : lecture...
- Jeux de société : coopératifs...
- Activités créatives : modelage, tricot, perles, pliage, découpage, dessin...
- Jeux de construction
- Café philo/ citoyen
- Espace projet enfants : petites fabrications personnelles
- Echange de savoirs
- Espace expression « marionnettes »
- Espace « déguisement », « maquillage »
- Espace « propositions » : pour proposer des nouvelles idées de choses à mettre en place sur les TAP

c) L'école privée

TAP Maternelles :

Espaces d'activités comme dans le publique. Une asem¹ présente actuellement à l'école peut animer cet espace. Il manque donc juste une personne.

TAP Élémentaires :

Lundi et mardi: espaces d'activités. Dans les espaces d'activités seront compris les APC et la catéchèse et la culture religieuse.

¹ Atsem pour le publique et Asem pour le privé.

APC : Pour les APC, les enseignants feront des projets de groupes, donc prendront plus d'enfants. Enseignants de maternelle iront aider enseignants de l'élémentaire, donc possibilité de faire des projets dégroupés.

1h par semaine catéchisme ou culture religieuse.

Jeudi et vendredi : ateliers : 2*1h30

Sur 1 jour : activités physiques et sportives : avec un professionnel (qu'ils ont déjà) et une Asem (qu'ils ont).

L'autre jour : activités culturelles et environnement et citoyenneté (par alternance) : il faut un professionnel de l'animation et une personne non qualifiée (bénévole) → qu'ils n'ont pas.

4/ Dates à retenir

- **Début Juin** : publication d'un 2^{ème} **bulletin d'information**
- **Mercredi 4 Juin** : **réunion publique d'information** 20h Salle Polyvalente Yvon Charlès
- **Mardi 24 Juin** : **réunion du Comité de Pilotage** 20h Salle du Conseil en Mairie

Le planning présenté va jusqu'aux vacances d'été. Mais d'autres réunions sont prévues à la rentrée. Le programme sera donné avant l'été.

→ A titre Informatif :

- Lundi 2 Juin : Conseil Ecole maternelle publique
- Mardi 3 Juin : Conseil Ecole élémentaire publique
- Lundi 16 Juin : Conseil municipal

→ Nous proposons à ceux qui le souhaitent de faire 2 sous-groupes de travail d'1 heure environ afin d'élaborer précisément les questions du dispatching des enfants, des temps de liaison, des récréations et du temps du midi : 1 groupe de travail sur la maternelle et un groupe de travail sur l'élémentaire.